



Porter un autre regard sur l'entretien des marges de parcelles viticoles...

Les talus, fourrières et autres marges font partie intégrante des paysages agri-viticoles. Pour autant, ils restent méconnus des usagers de l'espace rural. Dans bien des cas, ils ne sont pas considérés comme une composante des parcellaires mais comme des espaces incultes dont la gestion peut s'avérer contraignante.

Sur la base d'observations et de suivis opérés au sein d'espaces ruraux de Champagne crayeuse, l'association Symbiose en partenariat avec l'ensemble des organismes professionnels agri-viticoles propose aux exploitants et aux gestionnaires de porter un autre regard sur ces espaces. L'objectif principal que s'est fixé l'association, vis-à-vis de ces zones, est de déterminer objectivement s'ils constituent une gêne permanente ou s'ils peuvent, moyennant certains ajustements, être une opportunité pour l'exploitant.

Des espaces d'intérêt aux multiples facettes

Occupant des espaces de faibles emprises (marges de chemins de desserte, emprises de dépôts, fourrières, délaissées...), souvent linéaires et enclavés, ces espaces semblent, de prime abord, peu favorables à la présence d'espèces animales et végétales d'intérêt. Ils sont souvent considérés comme des réservoirs d'espèces nuisibles.



Ci-dessus, exemple d'un talus viticole faisant l'objet d'un désherbage systématique. On remarque la dominance du *Brome stérile* et on imagine le risque de dissémination de cette espèce indésirable !

Toutefois, même si la situation est contrastée, leur relative naturalité et leur contiguïté avec les parcelles cultivées leur confèrent un rôle fonctionnel indéniable. En effet, outre une fonction de «zone tampon» limitant, dans une certaine mesure, la dispersion des effluents ainsi que l'érosion des sols, ces milieux particuliers constituent des habitats pour des cortèges d'espèces d'insectes et de plantes neutres ou alliés de la régulation naturelle des prédateurs et des adventices de cultures.

La flore spontanée, un atout de taille.

Initialement, la flore spontanée des marges de parcelles viticoles était constituée d'espèces herbacées maigres stables et adaptées à la topographie et à la nature du sol. Malheureusement, source de craintes vis-à-vis d'un développement non maîtrisé d'espèces adventices ou d'organismes prédateurs, les espaces d'accompagnement des parcelles agri-viticoles (marges de chemins, fourrières, talus...) ont bien souvent été gérés de manière radicale et/ou systématique favorisant ainsi le développement de végétations instables.



Le recours à l'usage des herbicides se révèle, bien souvent, contre-productif. Coûteux, ce mode de gestion induit de nombreux désagréments pour l'exploitant : absence de stabilisation des pentes, développement d'espèces adventices envahissantes (ici le brome stérile) et faible accueil d'espèces auxiliaires.

Il suffit d'observer avec attention le résultat de ces actions pour remarquer par exemple qu'un **talus régulièrement désherbé, héberge systématiquement du brome stérile** – que le remaniement d'une fourrière ou d'un talus favorise le développement d'espèces

végétales instables (dont de nombreuses adventices à problèmes), **qui, malgré un caractère prolifique, n'opposent qu'une faible résistance à l'érosion.**

Ci-contre, **talus viticole désherbé de manière récurrente. Le cycle de développement des adventices problématiques est entretenu. Seule une fauche avant la montée à graine des adventices peut permettre, à terme, d'enrayer le développement de ces indésirables, tout en favorisant la reconstitution du couvert herbacé.**

A contrario, **un talus préservé héberge généralement des espèces végétales spontanées naturellement fixatrices des sols nus** et dont le développement et la couverture limitent l'érosion superficielle. Cela, tout **en retenant efficacement une bonne part du substrat.** Ainsi, la flore spontanée peut être un atout de taille pour les viticulteurs en assurant la réalisation de plusieurs services gratuits (maintien des sols, prévention du développement d'espèces végétales non désirées, réservoir d'auxiliaires de cultures...) tout en facilitant la gestion des espaces qu'elle couvre.

La gestion constitue un facteur déterminant vis-à-vis de la nature et de l'évolution des couverts végétaux se développant au sein de ces espaces particuliers.

Moyennant un diagnostic de la situation et la mise en œuvre d'ajustements et de pratiques adaptées, il est possible (avec un temps variable selon l'état de dégradation de la flore) d'obtenir le

retour à des situations stables de couverts spontanés défavorables aux espèces annuelles sources de nuisances au sein des parcelles.

Adaptée aux contraintes du milieu, **un développement naturels encadré** (broyage, fauche,...) **de la flore spontanée est, à préférer aux semis de couverts dont les plus-values sont éphémères et bien souvent limitées.**

Premiers éléments de réflexion quant à la gestion de ces espaces

Pas de désherbage chimique pour les talus !

Pour **les talus**, l'entretien doit être **exempt de tout désherbage chimique**. Il est important de **privilégier la fauche des stations d'espèces adventices ou envahissantes** (avant montée en graines) **afin d'enrayer leur prolifération tout en favorisant la reconstitution d'un couvert spontané** qui s'opposera naturellement à la pousse de ces espèces indésirables.



Photographie ci-dessus, **riche pelouse calcicole localisée sur un talus viticole** : on **remarque la floraison remarquable du Genêt poilu et de la Potentille printanière**, ce talus enclavé au sein des vignes bénéficie d'un historique d'entretien exempt de désherbage chimique ainsi que d'une gestion par le biais d'une fauche annuelle.

Si le **couvert herbacé est exempt de taches d'adventices**, le recours à une **fauche annuelle** (ou tous les 2 ans) **tardive ou précoce** (dans l'idéal entre septembre et mi-mars) est **une méthode adaptée au talus champardennais**. Le maintien, l'entretien voire l'implantation localisée d'**éléments arbustifs** permettent de **diversifier les habitats favorables à la faune** tout en **augmentant la stabilité des pentes**.

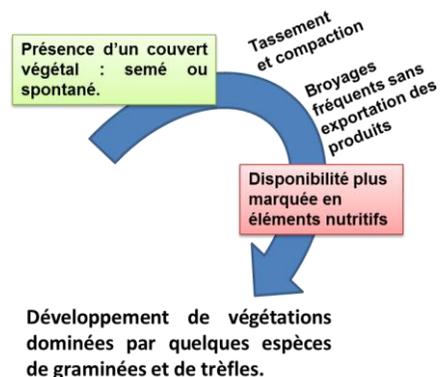


Clématite des haies (*Clematis vitalba*)

Par contre, la présence de la Clématite des haies demeure une problématique épineuse à laquelle le gestionnaire peut être confronté. Il est impossible de proposer une méthode générique permettant de réguler durablement la présence de cette espèce envahissante. Seule une analyse au cas par cas permettra d'apporter une réponse adéquate. Toutefois, la **mise en œuvre de deux fauches** (une précoce et une tardive) permet d'**affaiblir la plante** et d'en **limiter l'expansion**. Menée sur plusieurs saisons, cette opération fait régresser significativement la Clématite.

Une tonte la plus tardive possible

En ce qui concerne les chemins et les fourrières, la **flore**, à l'instar de celle des prairies pâturées, **intègre de nombreuses espèces résistantes au tassement et à la coupe régulière** telles que le ray-grass, le trèfle rampant et la potentille rampante. Compte tenu des contraintes imposées à la



flore, **sa diversification apparait complexe.** Néanmoins, un ajustement des pratiques peut permettre d'agir de manière satisfaisante sur le couvert herbacé. Par exemple, lorsque cela est techniquement possible, il est intéressant d'**opter pour une tonte la plus tardive possible.** La fauche tardive permet aux espèces végétales de fleurir et de produire des semences.

Des espaces favorables aux espèces et habitats naturels remarquables

Enfin, les lisières de forêts hébergent, dans bien des cas, des espèces et des habitats naturels remarquables. Interface entre les boisements et le vignoble ces espaces font l'objet d'une gestion (contrôle du développement des broussailles) nécessaire au maintien des éléments de faune et de flore dépendant des milieux herbacés ouverts.

Malheureusement, l'absence de gestion régulière ou la mise en œuvre d'opérations trop brutales (talutage et désherbage chimique) sont de nature à compromettre le maintien des espèces les plus fragiles tout en favorisant le développement d'espèces végétales indésirables.

Afin de limiter le développement des espèces adventices indésirables, il est aussi conseillé de **limiter l'enrichissement du sol en réduisant au maximum la fréquence des tontes** et, quand cela est possible, **en exportant les produits.**

Mante religieuse (*Mantis religiosa*)



Aussi, la mise en place d'**un broyage annuel tardif** (septembre-octobre) est de nature à limiter le développement de la Clématite des haies et des

broussailles tout en permettant aux espèces animales et végétales d'effectuer leurs cycles vitaux.

Les secteurs les plus embroussaillés nécessitent, toutefois, la mise en œuvre

d'opérations de gestion plus appuyées associant un broyage précoce (entre fin février et mi-mars) **et un broyage tardif** (septembre-octobre).

Le maintien de la stabilité des talus, un enjeu de taille

Implantées sur des coteaux, les parcelles de vignes sont souvent juxtées par des ruptures de pentes et des talus. Ces espaces sont l'objet de processus naturels qui tendent à induire un mouvement de sédiments issus des versants et emportés par le ruissellement ou par des

L'instabilité de la pente peut être accentuée par des opérations de décaissement et par la coupe ou le désherbage de la végétation. En effet, en l'absence d'une végétation suffisamment enracinée et couvrante le substrat entraîné par le ruissellement se retrouve

mouvements de masse du substrat qui tend à s'accumuler en bas de pente. **L'accumulation de substrat en bas de pente** est un processus naturel qui permet au versant de tendre vers **la pente d'équilibre du versant** gage de sa stabilité.

progressivement en bas de pente. L'installation de blocs de pierre, de traverses de chemins de fer et d'étaies ne font souvent que retarder les déplacements superficiels de substrat. Ces situations évoluent inexorablement vers des mouvements de terrain d'intensités variables.



Ci-contre, échec d'un aménagement fortement sollicité par la poussée du substrat dans une situation de pente instable.

Les nombreux aménagements implantés pour stabiliser la pente, inesthétiques et contraignants dans leur mise en place, se révèlent inefficaces face à l'ampleur des processus naturels.

Dans bien des cas, **seule la mise en place d'opérations de réajustement de la pente du talus** (surtout dans le cas de décaissement) étroitement associées à des **opérations de gestion adaptée du couvert végétal**, localement couplée à des plantations d'arbustes permet de stabiliser la situation.

Le **maintien de l'intégrité des talus** et la **gestion « douce » des couverts végétaux** sont des pratiques favorables à une **sécurisation des parcelles situées en contrebas** et à la **biodiversité au sein du vignoble**.

Les talus et ruptures de pente, gîtes de nombreuses espèces alliées des viticulteurs, contribuent à la qualité de vie des usagers de l'espace rural et à l'identité paysagère locale offrant des perspectives attrayantes aux touristes de passage...

Texte et illustrations : Jérémy MIROIR
SARL MIROIR Environnement

Les études et opérations relatives à la gestion des espaces viticoles sont menées, notamment, en partenariat avec :



Cette action de l'Association Symbiose bénéficie du soutien financier de :

